



Refus CDI oralement 4 mois après la proposition

Par **Hellodie59300**, le **06/07/2020** à **17:40**

Bonjour,

En CDD depuis le mois d'octobre, mon employeur me propose oralement un CDI en décembre. Après un délai de réflexion, et sous certaines conditions (augmentation salariale), j'ai accepté (toujours oralement). Au mois de mars, toujours aucun CDI ne m'a été présenté. La fin de mon cdd étant en avril, je finis par me dire que la proposition n'est plus valable. Alors que j'indique à mon employeur que je quitte donc mon poste en avril, il m'indique que c'est dommage car mon CDI est prêt, dans sa boîte mail depuis plus de 3 mois ! Mes projets ayant changés puisque pour moi le CDI n'était plus d'actualité, je lui indique donc que je ne souhaite pas le signer. Je lui ai néanmoins proposé de renouveler mon cdd pour une durée de 3 mois, ce qui a été fait. Je précise que je n'ai signé aucun document attestant que j'ai accepté ou refusé ce CDI. Le service RH vient de m'informer que je percevais la prime de précarité pour le dernier cdd, mais non pour le premier, car j'ai refusé le CDI.

Quels sont les recours pour percevoir la prime sur l'intégralité de mes contrats ?

Merci d'avance de vos réponses.

Par **P.M.**, le **06/07/2020** à **17:59**

Bonjour,

C'est pour le renouvellement que vous pourriez ne pas percevoir l'indemnité de précarité si un CDI ne vous était pas proposé d'ici son terme mais pas pour le premier puisqu'il est renouvelé par un CDD...